



Union des Syndicats
de l'Écologie & de l'Équipement

Compte-rendu de la CAP

Assistant(e)s et Conseiller(e)-s techniques de service social

26 novembre 2009

La CAP est présidée par Monsieur ANDRE, Adjoint au chargé de la sous-direction des personnels administratifs, techniques, d'exploitation et des transports terrestres

Désignation du secrétariat adjoint :
il est assuré par la CFDT (tour de rôle)

Adoption des procès verbaux

Le PV de la CAP du 11 juin 2009 est adopté sans réserve, celui de la CAP de novembre 2008 n'est encore pas achevé.

Tableau d'avancement à ASS Principal au titre de 2009

Les critères statutaires

Etre ASS au 5^{ème} échelon et justifier de 4 ans de services effectifs.

Les critères de la CAP

- propositions des services
- compétences mises en oeuvre dans le cadre de l'exercice des fonctions
- ancienneté dans le corps
- et être âgé de 40 ans minimum.

Comme par le passé il est toujours aussi difficile de choisir entre des collègues qui pour **beaucoup d'entre eux remplissent les critères de sélection**. Pour cette année, 22 collègues ont été proposés par leur service. Le calcul promu/promouvable donne 5 possibilités de promotions.

Ce point est toujours l'occasion d'intenses discussions entre les organisations syndicales et l'administration.

Rappelons que les critères **de la CFDT** s'appuient principalement sur l'ancienneté au Ministère et l'échelon. Ce n'est pas à nous d'évaluer la manière de servir d'autant que les rapports faits par les chefs de services sont très inégaux et difficiles à prendre en compte.

Nous sommes arrivés très vite à une liste de 4 noms Par contre, nous avons dû procéder à un vote pour attribuer le 5^{ème} poste de promotion entre deux agents qui ont obtenu chacun 4 voix. Le choix de l'administration s'est porté sur Nathalie SAINT SULPICE

Les Assistantes de Service Social promues sont :

nom services

Florence ROBIN..... DRE Champagne Ardennes

Anne CANTALOUBE..... DRE Midi Pyrénées

Béatrice BEDOU COMTE ... DRE Aquitaine

Claire MAYET DRE Centre

Nathalie SAINT SULPICE .. DRE Rhône Alpes

La CFDT a demandé que les documents préparatoires fassent apparaître les propositions des 3 dernières années.

Détachements Entrants :

Pour les ASS un avis favorable a été donné au détachement de :

NomService d'origine Service d'accueil

Anne Sophie LE MELLECC.....Hôpital de Brest..... DRE Bretagne

Détachement de 2 ans en attente de la réorganisation des services.

Demandes d'intégration

Après avoir été détachés dans le corps des AS/CTSS au sein du ministère, les agents peuvent demander leur intégration dans le corps dès 2 ans d'ancienneté dans le Ministère

NomGrade Service d'accueil

Isabelle LEVALLOISASS..... DRE Aquitaine

Laurence MOREAUASS..... DREIF

Florence THERIOTASSP..... DREAL Rhône Alpes

Nous avons réitéré notre préoccupation sur la nécessité d'être très vigilant et très explicite sur les fiches de poste et sur la localisation de ces postes dans les réorganisations à venir.

Report de stage :

Après lecture du rapport de la CST, la CAP donne son accord pour la prolongation du stage. Le suivi proposé dans l'évaluation sera examiné à la prochaine CAP (à mettre en forme avec la position prise par le président de la CAP). La CFDT a rappelé qu'elle s'était mobilisée sur la création de ce poste et sur son positionnement initial décidé par le service qui ne nous paraissait pas judicieux compte tenu de l'éloignement des agents à suivre.

Questions diverses :

Point sur la NBI : le département études et rémunérations indique que ce n'est pas une répartition nationale. Il convient donc de faire la demande en CTPS en région. Les élus CFDT demande qu'un bilan de l'attribution des points NBI soit présenté en CAP nationale.

Possibilité de **détachement d'une CST** dans le corps des attachés : un précédent existe. L'administration fait valoir que ce recrutement a été possible sur un poste très spécifique (LOI DALLO) et pour une collègue qui occupait des fonctions équivalentes dans son administration d'origine.

Indemnité de polyvalence : cette indemnité était accordé de façon dérogatoire jusqu'au 32/12/2009. Pour assurer la continuité, les corps des ASS et des CST devraient être rattachés au plan triennal des attachés. Cette possibilité va permettre le maintien du niveau de nos primes actuelles et normalement la pérennisation de leurs augmentations .

Représentativité en **CAP disciplinaire** : les règles de gestions ont été clarifiées. Les ASS élus en CAP siègent en CAP disciplinaire pour les agents de leur grande, c'est la même principe pour les CTSS.

Refonte des corps des catégories B : le décret est sorti le 11/11/2009. L'application se fera suite à la publication des textes d'application. La CFDT demande à ce que les ASS puissent bénéficier au plus tôt des mesures transitoires. En effet les discussions concernant la filière Médico-sociale au niveau de la Fonction Publique risquent de prendre du temps. Plusieurs chantiers sont en cours (NES « nouveau espace statutaire », fusion des corps, PFR, « prime de fonction et de résultats », Monsieur ANDRE nous a donné quelques chiffres concernant la Fonction Publique, il y aurait 4.509 ASS et 883 CTSS répartis entre les différents Ministère. 80% des effectifs sont positionnés à l'Éducation nationale et à la Dé-

fense. Il serait question de mettre en place un corps interministériel à gestion ministérielle.

Clarification des **postes en DDI** : la circulaire promise par Monsieur MALFILATRE, le 16 septembre, est toujours en attente. Les DREAL ont été sensibilisés très récemment par madame EYSSARTIER, Directrice des Ressources Humaines. Les OS interviennent au sujet du poste de CST en Administration Centrale : L'administration/PSP confirme sa position sur le maintien d'un poste de CST en centrale. Une réunion doit avoir lieu en décembre sur ce point.

Bonifications 2007 : les arrêtés ont été transmis aux services . Se rapprocher des CST pour savoir où ils sont parvenus. Les bonifications 2008 sont toujours en attente.

Pour tous renseignements complémentaires
n'hésitez pas à contacter vos élu(e)s en CAP

Pascal MAUCHAMP (DDE Haut-Rhin)
tél. : 03 89 24 84 07

pascal.mauchamp@developpement-durable.gouv.fr

Chantal JACQUEMIN (DDE Côte d'Or)
tél : 03.80.29.44.14

chantal.jacquemin@developpement-durable.gouv.fr



Régime indemnitaire 2009 des ASS et CTSS

Référence : circulaires DRH du 23 juin 2009 personnel AC et SD
rectificatif n° 3 du 23 octobre 2009

A la parution de la circulaire il était prévue une revalorisation de 350 ou 550 euros pour les ASS et ASS principales suivant les régions, et pas de revalorisation pour les CTSS (1.000 euros en 2008). Lors d'une rencontre avec la DRH, la CFDT a demandé que les primes des CTSS soient au moins adossées à celle des attachés de premier grade soit une augmentation de 680 euros au lieu des 500 euros proposés. Il y a eu accord de l'Administration.

Pour les ASS et ASS P des régions 2 qui ne bénéficient pas de l'ex NBI géographique, les mesures quadriennales de rattrapage sont appliquées pour la 2^{ème} année, ce qui explique le différentiel de 200 euros sur le montant de la revalorisation entre les personnels des départements régions 1 et 2.

Pour tous les agents, **la part relative à l'ex-NBI et la prime de 400€ ne sont pas modulables.**

La modulation individuelle pour le corps des ASS et des CTSS est de

- de 0,90 à 1,10 en services déconcentrés y compris Ile de France
- de 0,80 à 1,20 en administration centrale.

Chaque agent doit recevoir avant la fin de l'année une notification individuelle l'informant du montant de ses primes et de son coefficient.

Département Régions 1 : Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Île de France Picardie, Nord-Pas de Calais, Haute-Normandie et Basse-Normandie (régions qui étaient auparavant dotées de l'ex NBI dite géographique).

	2008	2008	total 2008	2009	2009	total 2009	revalorisation 2009
	part modulable	part fixe ex NBI		part modulable	part fixe ex NBI		
ASS	4 805	810	5 615	5 155	810	5 965	+ 350
ASS principale	5 160	810	5 970	5 510	810	6 320	+ 350

Département Régions 2 : Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Corse, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi Pyrénées, Pays-de-la Loire, Poitou-Charentes, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône Alpes, et Outre Mer.

	2008	2008	total 2008	2009	2009	total 2009	revalorisation 2009
	part modulable	part fixe		part modulable	part fixe		
ASS	4 805	200	5 005	5 155	400	5 555	+ 550
ASS principale	5 160	200	5 360	5 510	400	5 910	+ 550

Administrations centrale

	2008	2008	total 2008	2009	2009	total 2009	revalorisation 2009
	part modulable	part fixe ex NBI		part modulable	part fixe ex NBI		
ASS	4 805	810	5 615	5 155	810	5 965	+ 350
ASS principale	5 160	810	5 970	5 510	810	6 320	+ 350

Régime indemnitaire des CTSS (fonctions de conseiller social territorial)

	2007	2008	2009	revalorisation 2009
CTSS	6 500	7 500	8 180	680